ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Indemnisation des dirigeants d'entreprises de l'hôtellerie et de la restauration

Question écrite n° 33357

Texte de la question

Mme Valérie Bazin-Malgras attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur les attentes des dirigeants des entreprises de l'hôtellerie et de la restauration, très affectées par les conséquences de la crise du covid-19. En effet, si, sous certaines conditions, leurs entreprises peuvent bénéficier du fonds de solidarité mis en œuvre par le Gouvernement en espérant survivre jusqu'à l'amélioration de la situation économique, en tant qu'indépendants, ils ne peuvent pas bénéficier du dispositif de compensation de l'activité partielle pour eux-mêmes. Or, depuis mars 2020, ils ont les plus grandes difficultés à faire vivre leurs familles, faute de rémunération. C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir lui indiquer quels dispositifs il entend mettre en œuvre pour répondre à cette problématique bien réelle et douloureuse.

Données clés

Auteur : Mme Valérie Bazin-Malgras
Circonscription : Aube (2e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 33357
Rubrique : Hôtellerie et restauration
Ministère interrogé : Économie, finances et relance
Ministère attributaire : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 27 octobre 2020, page 7386
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)